

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE

22 JUIN 2020

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Madame Clara BERMANN, Madame Louise MELOTTO, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Madame DESCHAMPS est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de séance du 25 mai 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de fixer les taux d'imposition 2020 comme suit :

Taxe	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,40%	20,40%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,40%	38,40%

2. Par 40 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Pierre BEDIER, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'accorder** à hauteur de 100 % la caution solidaire du financement de l'acquisition de 14 logements et ses annexes dans le cadre d'une opération d'Accession Sociale à la Propriété en PSLA en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total 2 250 000 euros (deux millions deux cent cinquante mille euros) qu'APILOGIS se propose de contracter auprès d'ARKEA BANQUE et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt PSLA	2 250 000 €
Objet	Financement PSLA de 14 logements - 2 rue de Lorraine Mantes-la-Jolie
Phase de mobilisation	
Durée	30/12/2021
Périodicité	Trimestrielle
Taux	TI3M+1.03 %
Commission d'engagement	0.15 % du montant emprunté
Phase d'amortissement	
Durée	5 maximum
Périodicité	Trimestrielle
Taux	E3M+1.13%
Amortissement	In fine
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance, l'indemnité est gratuite en cas de levée d'option.

- **de s'engager** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de garantie à passer entre la Commune de Mantes-la-Jolie et APILOGIS et tout document afférent.

3. Par 38 voix POUR, 5 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de **réitérer** sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par 1001 Vies Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations référencées à l'annexe consultable au bureau Assemblées selon les conditions suivantes : la garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée dans l'annexe consultable, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés,

- de **s'engager** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

4. Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de **désigner**, pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, trois (3) représentants titulaires et trois (3) représentants suppléants comme suit :

Titulaires :

- Monsieur Benjamin VIALAY,
- Monsieur Jean-Luc SANTINI,
- Monsieur Bernard LAUNOIS,

Suppléants :

- Monsieur Antoine DUMON,
- Madame Edwige HERVIEUX,
- Monsieur Aliou GASSAMA.

5. Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de **désigner** pour siéger au sein du Fonds Local Emploi Solidarité des Yvelines :

- Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU.

6. Par 38 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **de donner acte** de la communication du rapport annuel des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux, au titre de l'année 2019.

7. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à appliquer les conditions d'attribution du Fonds de soutien et de signer la (les) convention (s) afférente (s) sous réserve, d'une part, que le (les) bénéficiaire(s) soit (ent) éligibles aux conditions cumulatives ci-dessus exposées et, d'autre part, d'avoir déposé un dossier réputé complet dans les délais impartis,

- **dit** que l'aide correspondante sera portée à un montant total de mille euros (1 000 €) pour deux mois sans activité et sera versée aux entreprises de commerce et d'artisanat en une fois par mandat administratif, après examen du dossier déposé,

- **précise** que les crédits correspondants seront inscrits au compte 6574 du budget communal qui sera présenté en juillet, dans la limite de trois cent mille euros (300 000 €).

8. Par 42 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** l'organisation de la tombola et le règlement afférent.

- **d'autoriser** le Maire à signer une convention de parrainage, ses éventuels avenants et ses annexes avec chaque enseigne proposant un ou plusieurs lots dans le cadre de la tombola.

9. Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'adopter** pour les privatisations du Musée de l'Hôtel-Dieu, du Pavillon Duhamel et les promenades commentées en bateau sur la Seine, les tarifs suivants :

- Musée de l'Hôtel-Dieu
 - o Deux cent soixante-quinze (275) euros pour une privatisation simple.
 - o Trois cent cinquante-cinq (355) euros pour une privatisation avec une visite d'une heure pour vingt personnes.
 - o Un forfait supplément de quatre-vingt (80) euros sera ajouté pour des visites plus longues ou un groupe de vingt personnes supplémentaires.
- Pavillon Duhamel
 - o Trois-cent soixante-quinze (375) euros pour 4h.
 - o Sept-cents (700) euros pour la journée complète (y compris les WE et jours fériés).
- Promenades commentées en bateau
 - o Plein tarif : Dix-neuf euros et cinquante centimes (19,50).
 - o Tarif réduit (comprenant notamment les seniors, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées) : Dix-sept (17) euros.

10. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Mantes-la-Jolie et la revue *Le Petit Léonard* et ses éventuels avenants.

11. Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **de désigner** pour siéger au sein de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture :

- Madame Albane FORAY-JEAMMOT,

- **de prendre en charge** les frais de déplacement de Madame Albane FORAY-JEAMMOT engagés dans le cadre de cette représentation.

12 Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention à intervenir entre le Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France et la Ville concernant l'opération « Volontaires du Tourisme » et tous les documents afférents,
- **d'autoriser** la Ville à prendre en charge la rémunération des stagiaires ainsi que les indemnités de transport et de repas, dans la mesure où le montant de l'ensemble de ces charges, dans la limite de la part employeur pour les repas, sera refacturé au CRT par la Ville une fois l'opération les « Volontaires du Tourisme » terminée.

13. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** Le Maire à solliciter une aide financière à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets « Culture et Lien Social »,
- **d'autoriser** Le Maire à signer tout document juridique et administratif afférent.

14. Par 42 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'autoriser** la ville à mettre en place un système de billetterie à compte de tiers,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la mise en place d'une billetterie à compte de tiers, notamment la convention par tiers organisateur afférente et ses éventuels avenants.

15. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle pluriannuel 2020-2023 et tout document y afférent,
- **d'autoriser** la Ville à solliciter la participation financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle pluriannuel.

16. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** Le Maire à signer les conventions de partenariats pour l'éducation artistique et culturelle à intervenir entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) des Yvelines et la ville de Mantes-la-Jolie dans le cadre des Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif (PACTE) co-organisés par les services culturels municipaux,
- **de solliciter** les recettes correspondantes auprès de la DSDEN des Yvelines.

17. Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à répondre à l'appel à projets du dispositif conjoint d'appui à la coopération décentralisée franco-sénégalaise 2020 auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE - DAECT) et le Ministère sénégalais des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement du territoire (MCTDAT) dans le cadre d'une proposition avec la Ville de Guediawaye.
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents afférents et leurs éventuels avenants.

18. Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à répondre à l'appel à projets du dispositif conjoint d'appui à la coopération décentralisée franco-sénégalaise auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE - DAECT) et le Ministère sénégalais des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement du territoire (MCTDAT) dans le cadre d'une proposition avec les Départements de Matam et de Kanel.
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents afférents et leurs éventuels avenants.

19. Par 38 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner pour le représenter aux conseils d'école les Conseillers Municipaux selon l'organisation ci-dessous et à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Ecoles maternelles publiques :

- Les Anémones : Madame Aissata DIAW,
- Les Bleuets : Madame Saïda AHAMADA DJAE,
- Les Campanules : Madame Nicole KONKI,
- Les Capucines : Madame Christelle DUBOIS,
- Les Clématites : Monsieur Florent GAVARIN,
- Les Gentianes : Madame Saïda AHAMADA DJAE,
- Les Glycines : Madame Françoise ROBIOLLE,
- Les Jonquilles : Madame Atika MORILLON,
- Les Lavandes : Madame Aydagül SALTAN,
- Les Mimosas : Madame Christelle DUBOIS,
- Les Myosotis : Madame Nathalie AUJAY,
- Les Pensées : Madame Edwige HERVIEUX,
- Les Pervenches : Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU,
- Les Primevères : Monsieur Khattari EL HAIMER,
- Les Roses : Madame Albane FORAY-JEAMMOT,
- Les Tulipes : Monsieur Aliou GASSAMA,
- Les Violettes : Madame Nicole KONKI,
- Uderzo : Monsieur Amadou Talla DAFF,

Ecoles élémentaires publiques :

- Hélène Bouchet : Madame Nathalie AUJAY,
- Ferdinand Buisson : Madame Albane FORAY-JEAMMOT,
- Gabrielle Colette : Madame Atika MORILLON,
- Pierre de Coubertin : Monsieur Florent GAVARIN,
- Jacques-Yves Cousteau : Madame Nicole KONKI,
- Louis Lachenal : Madame Edwige HERVIEUX,
- Jean Mermoz : Monsieur Aliou GASSAMA,
- Claude Monet : Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU,
- Jean-Jacques Rousseau : Madame Aissata DIAW,
- Madame de Sévigné : Madame Françoise ROBIOLLE,
- Jules Verne : Monsieur Khattari EL HAIMER,
- Louise de Vilmorin : Madame Aydagül SALTAN,
- Uderzo : Monsieur Amadou Talla DAFF,
- Marie Curie : Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET,

Ecoles primaires publiques :

- Louis et Auguste Lumière : Madame Christelle DUBOIS,
- Henri Matisse : Madame Atika MORILLON,

Ecoles privées sous contrat :

- Notre-Dame : Madame Edwige HERVIEUX,
- Eva de Vitray : Monsieur Khattari EL HAIMER.

20. Par 38 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner pour le représenter aux conseils d'administration des collèges ci-après les représentants suivants :

- Titulaires :

- Jules Ferry : Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET,
- Georges Clemenceau : Madame Atika MORILLON,
- Gassicourt : Monsieur Florent GAVARIN,
- Paul Cézanne : Monsieur Aliou GASSAMA,
- André Chénier : Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU,
- Louis Pasteur : Monsieur Bernard LAUNOIS,

- Suppléants :

- Jules Ferry : Monsieur Benjamin VIALAY,
- Georges Clemenceau : Madame Véronique TSHIMANGA,
- Gassicourt : Madame Magali SUNER-LEFEU,
- Paul Cézanne : Madame Aydagül SALTAN,
- André Chénier : Madame Albane FORAY-JEAMMOT,
- Louis Pasteur : Madame François ROBIOLLE.

21. Par 38 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner les membres suivants pour le représenter et siéger aux Conseils d'Administration des lycées Antoine de Saint-Exupéry et Jean Rostand :

- Titulaires :

- Saint-Exupéry : Monsieur Hamid IKKEN,
- Jean Rostand : Monsieur Marc DOLINSKI,

- Suppléants :

- Saint-Exupéry : Monsieur Khattari EL HAIMER,
- Jean Rostand : Madame Nicole KONKI.

22. Par 38 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner, pour représenter la Ville au Syndicat Mixte de Transport Scolaire Mantes-Maule-Septeuil, les représentants suivants :

- Titulaires :

- Madame Véronique TSHIMANGA,
- Monsieur Bernard LAUNOIS,

- Suppléants :

- Madame Magali SUNER-LEFEU,
- Monsieur Hamid IKKEN.

23. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pierre BEDIER)

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à répondre à l'appel à projets « Quartiers d'été 2020 » du Conseil Départemental des Yvelines et à solliciter les subventions au titre des actions municipales déployées selon les orientations de cet appel à projets,

- d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les documents afférents.

Sortie Monsieur EL HAIMER

24. Par 37 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner pour siéger au sein du Foyer des Jeunes Travailleurs :

- Monsieur Amadou Talla DAFF.

Retour Monsieur EL HAIMER

25. Par 36 voix POUR, 6 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Madame Nathalie AUJAY, Madame Nicole KONKI), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner, pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier François Quesnay de Mantes-la-Jolie, le Maire étant membre de droit, un (1) titulaire et un (1) suppléant comme suit :

- Titulaire :
 - Madame Nathalie AUJAY,
- Suppléant :
 - Madame Nicole KONKI.

26. Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association IFEP, deux (2) représentants comme suit :

- Monsieur Marc DOLINSKI,
- Monsieur Amadou Talla DAFF.

27. Par 37 voix POUR, 6 ne prennent pas part au vote (Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner pour siéger au sein du Collectif Mantais de Médiation :

- Monsieur Marc DOLINSKI.

28. Par 41 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer avec l'association des Bailleurs Sociaux du Mantois, la convention relative au dispositif des correspondants de nuit pour l'année 2020, ainsi que tous les documents afférents,

- d'autoriser le Maire à solliciter la participation financière annuelle auprès de l'Association des Bailleurs Sociaux du Mantois

29. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du programme de travaux de rénovation des écoles, l'aménagement d'un nouvel équipement sportif de proximité, la création d'un accueil collectif de mineurs, l'aménagement d'une ferme urbaine, la rénovation du « Collectif 12 » et de la résidence d'artistes et la poursuite des chantiers-jeunes,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants à hauteur de 1 043 234 euros,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels afférents.

30. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de l'opération de désimperméabilisation avec végétalisation du parking résidentiel situé au 1-3 rue de Docteur Bretonneau dans le cadre de sa remise en état avant rétrocession au bailleur Batigère,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, à hauteur de 11 800 euros, pour la réalisation de cette opération,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

31. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet d'aménagement d'un nouvel espace sportif de proximité en accès libre sur le secteur du Val Fourré,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 100 000 euros auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour aménager un nouvel espace sportif de proximité en accès libre sur le secteur du Val Fourré (terrains de basketball 3*3 et mini-basket ainsi qu'une aire de fitness et street Workout) au titre du dispositif des « Equipements sportifs de proximité »,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

32. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation des travaux d'amélioration des dispositifs d'éclairage, d'urbanisme tactique et d'installation de nouvelles éco-stations en centre-ville,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 368 000 euros au titre de la DSIL, sur l'enveloppe 2020 dédiée au programme Action Cœur de Ville, auprès de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour le financement de ces travaux,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

33. Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation des travaux de rénovation énergétique du centre technique municipal, de l'école élémentaire Albert Uderzo, des locaux des équipements sportifs et logements de fonction sur le secteur de la Plaine des sports, de la Maison des festivals, du logement du gardien du stade Jean-Paul David et de l'Espace culturel Georges Brassens,
- **d'approuver** l'acquisition de nouveaux véhicules électriques légers et utilitaires et la pose de bornes de recharge associées dans les équipements communaux, ainsi que l'achat de nouveaux vélos à assistance électrique à destination des agents communaux pour leurs déplacements professionnels quotidiens,
- **d'approuver** la mise en place d'un plan vélo provisoire sur le territoire communal,
- **d'approuver** les travaux de restructuration du parking souterrain Z2 du niveau -1 de la Dalle Clémenceau au cœur du quartier du Val Fourré,
- **d'approuver** l'extension et la restructuration du groupe scolaire Gabrielle COLETTE - Jean-Jacques ROUSSEAU - Les Jonquilles avec l'intégration des classes de l'école maternelle Les Anémones dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain du Val Fourré,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 1 477 640 euro au titre de la DSIL, sur l'enveloppe 2020 du Grand Plan d'Investissement, auprès de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour le financement de l'ensemble de ces travaux,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

34. Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **de désigner** pour siéger comme représentant permanent au sein de la SCIC Val Services, lors des assemblées :

- Madame Véronique TSHIMANGA,

- **d'autoriser** Madame Véronique TSHIMANGA, représentant permanent lors des assemblées de la SCIC Val Services, à poser par ailleurs sa candidature comme membre du Conseil d'Administration de la SCIC,

- **de certifier** que le représentant permanent Madame Véronique TSHIMANGA au sein de la SCIC lors des assemblées, posant par ailleurs sa candidature comme membre du Conseil d'Administration de la SCIC, n'est frappé d'aucune interdiction de gérer et administrer une société et n'est pas régi par le statut de la fonction publique au titre de son activité professionnelle en cours,

- **d'autoriser** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

35. Par 37 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pierre BEDIER), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, afin d'intégrer un nouveau périmètre de maîtrise foncière « Maréchal Juin », un nouveau périmètre de veille foncière « Roosevelt », de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2025, et de porter son enveloppe financière globale à 15 millions d'euros hors taxe,

- **d'autoriser** le Maire à signer cet avenant et tout document afférent.

36. Par 38 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'acquérir** au prix de 230 000 euros, hors frais de notaire en sus, l'immeuble sis 8 rue d'Alsace, cadastré AH n° 256, comprenant au rez-de-chaussée un local commercial à usage de brasserie, et à l'étage un appartement T3, le tout actuellement donné à bail jusqu'au 31 août 2024 pour un loyer annuel de 22 308 euros HT,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

37. Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'autoriser** Adoma, ou tout autre substitué, à déposer un Permis de Construire sur l'assiette foncière cadastrée AP n° 24, 26, 146 et 147, sis Chemin des Closeaux, d'une superficie de 5213 m² environ, pour la réalisation d'une résidence sociale de 100 logements et d'une pension de famille de 30 logements,
- **de céder** à Adoma ou tout autre substitué, après obtention du Permis de Construire purgé de tout recours, ces mêmes parcelles cadastrés AP n° 24, 26, 146 et 147, pour un montant de 390 000 euros, conformément à l'avis des Domaines, et suivant le mécanisme de division primaire,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

38. Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 abstention (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- **d'approuver** le transfert de propriété à titre gratuit à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise de la parcelle cadastrée AP n° 176, sise impasse René Réaumur/impasse Sainte Claire Déville,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents permettant de concrétiser ce transfert,
- **d'acter** que les droits, frais, taxes et coûts de rédaction de l'acte qui pourraient s'appliquer à la présente cession sont mis à la charge de la Communauté Urbaine.

39. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention annuelle de 9 600 euros à l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) sur la durée de la convention de partenariat,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française pour le suivi du rucher de l'île l'Aumône pour une durée de trois (3) ans.

Le Maire lève la séance à 22h57, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 6 juillet 2020.

Le Maire



Raphaël COGNET